Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 72/2008

OBJET :	SOUTIEN EN FAVEUR D'UN RÉINVESTISSEMENT DES ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR ENFANTS (ALBERTA)
PROPOSEUR(E) :	Larron Northwest, mandataire, Première Nation crie de Samson, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Joe Whitehead Jr., Chef, Première Nation crie de Woodland, Alb.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Chefs des territoires visés par les traités nos 6, 7 et 8 (Alberta) [ci-après appelés « Chefs des territoires visées par des traités »] ont tenu une réunion cet automne, du 4 au 6 novembre 2008, à l'Hôtel Radisson, à Edmonton, territoire visé par le traité nº 6;

B. Les droits traditionnels et ancestraux des Premières Nations signataires des traités nos 6, 7 et 8 (Alberta) affirment que les « *enfants sont un don du Créateur* »;

C. Les Premières Nations/tribus signataires des traités nos 6, 7 et 8 (Alberta) ont accepté de s'attaquer aux questions non résolues de la loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations dans le cadre d'une entente financière avec le gouvernement du Canada afin de fonder des Premières Nations/tribus prospères et de protéger les familles des Premières Nations;

D. Un protocole d'entente, proposé le 9 mai 2007, expose le point de vue des Premières Nations visées par les traités nos 6, 7 et 8 concernant le fonds de la Family Enhancement Act (loi sur l'épanouissement de la famille), qui a été annoncé le 27 avril 2007;

E. Les nouvelles améliorations financières aideront à assurer une meilleure qualité de vie aux enfants des Premières Nations;

F. Une lettre du bureau régional de l'Alberta du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), datée du 28 mars 2008, a signalé aux Chefs des territoires visés par des traités de l'Alberta qu'une décision avait été prise

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

concernant l'allocation du budget de l'initiative de Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants, qui est un programme ciblé fondé sur une proposition et des ententes de financement;

G. Au cours de l'exercice actuel, AINC a indiqué qu'il retiendra 10 pour cent du budget d'entretien pour élaborer des stratégies conjointes destinées à diminuer la dépendance par rapport à l'aide sociale;

H. L'Assemblée des Chefs des territoires visés par des traités de l'Alberta a compris que les nouveaux fonds de la Family Enhancement Act servaient à aider les Services à l'enfance et à la famille à résoudre certains problèmes existant dans leurs programmes et services destinés aux enfants des Premières Nations en Alberta;

I. AINC a informé les organismes délégués des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations de l'Alberta que la Prestation fiscale canadienne pour enfants serait déduite des dépenses d'entretien d'enfants. Le Conseil du Trésor avait considéré la prestation comme un excédent;

J. La Prestation fiscale canadienne pour enfants est une allocation mensuelle exonérée d'impôts accordée aux familles admissibles pour les aider à élever leurs enfants de moins de 18 ans. La Prestation peut inclure le programme d'allocations spéciales pour enfants qui accorde des allocations aux institutions fédérales et provinciales (p. ex. les sociétés d'aide aux enfants) prenant soin des enfants. Il ne s'agit pas d'une allocation que AINC distribue systématiquement à n'importe quel citoyen ou organisme au Canada;

K. À notre connaissance, les allocations spéciales pour enfants ne seront pas retenues par les organismes provinciaux qui prennent en charge des enfants des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée demandent au gouvernement du Canada d'arrêter de déduire la Prestation fiscale canadienne pour enfants des dépenses d'entretien d'enfants des organismes délégués des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations de l'Alberta, car cela entraîne un fardeau financier excessif pour familles des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL